



COMMUNE DE MONTEMBOEUF
Département de la Charente - Arrondissement de Confolens

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil municipal du 11 avril 2023

L'an deux-mille-vingt-trois le onze du mois de avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TRAPATEAU, Maire de Montembœuf.

Date de convocation : 04/04/2023

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	9

PRÉSENTS : M. BOURNIER – M. COLDEBOEUF - M. DAGANAUD – M. LAURENT – M^{me} MANIERE – M. PERROCHEAU – M^{me} ROUGIER - M. SARDIN (quitte la séance à 22h20) - M. TRAPATEAU.

ABSENTS : M^{me} BEN ABBES — M^{me} THIMONIER – M^{me} JACQUELIN – M^{me} BOUCHER – M^{me} FOUQUE – M^{me} CORBINIEN

M^{me} BEN ABBES donne pouvoir à M^{me} MANIERE.

M^{me} FOUQUE donne pouvoir à M. BOURNIER.

M^{me} JACQUELIN donne pouvoir à M. PERROCHEAU.

M. SARDIN donne pouvoir à M. TRAPATEAU.

Secrétaire de séance : M^{me} MANIERE

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation des Comptes de Gestion 2022 : Commune, Assainissement, Chaufferie bois ;
- Approbation Comptes Administratifs 2022 : Commune, Assainissement, Chaufferie bois ;
- Autorisation de régularisation du compte de créances créditeur au budget communal ;
- Affectation des résultats 2022 : Commune, Assainissement, Chaufferie bois ;
- Vote des taux d'imposition locale ;
- Vote des Budgets Primitifs 2023 : commune, assainissement, chaufferie bois ;
- Vente délaissé de voirie route des Labourières ;
- Reprise du véhicule des services techniques ;
- Accroissement temporaire d'activités aux services techniques ;
- Questions diverses

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour la validation de l'emprunt pour les travaux prévus sur le réseau d'assainissement.

Note de présentation des comptes administratifs par Monsieur le Maire

L'année 2022 est marquée par la reprise de l'inflation que nous ne connaissions plus depuis plusieurs décennies.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 3% pour la part des taxes et des dotations.

La fiscalité représente 53% des recettes de fonctionnement et les dotations 42%.

Les charges de fonctionnement progressent de 8%. Les charges de personnel, qui en représentent 38%, augmentent de 5 points (lié augmentation de l'indice de 3.5%). Le chapitre 65 (autres subventions) qui comprend la participation au SIVOS, correspond à 25% des charges.

Pour l'investissement, l'aménagement du centre bourg s'est achevé en juin, nous avons payé la plus grande parties des travaux pour un montant de 781 195 €. Le financement de cette opération se compose de l'épargne dégagée en 2022 (180 051 €) plus les subventions (253 898 €), l'emprunt (150 000 €) et la mobilisation de fonds de roulement (197 246 € / épargne cumulée).

Nous avons également acheté un tracteur (43 000 €).

L'épargne brute sur l'exercice passé est de 197 817 € soit 180 052 € d'épargne nette (- les intérêts 17 765 €).

L'épargne cumulée est revenue à un montant de 653 000 € fin 2022.

L'endettement avec le nouveau prêt de 150 000 € se monte à 411 710 € au 31/12/2022. (Soit 2 ans d'épargne brute), donc le risque est faible pour le désendettement.

L'endettement cumulé avec le budget de l'assainissement est de 647 708€ soit 3 ans d'épargne brute. (inférieur à 8 ans : correct)

En ce qui concerne le budget primitif 2023, nous subissons les envolées des prix des sources d'énergie qui nous impactent surtout pour le coût de l'électricité (augmentation pour le centre culturel env +20 000 €), même si nous bénéficions du bouclier tarifaire.

Nous absorbons aussi les augmentations des cotisations SIVOS (+ 46 € x 683 hab. soit 31 418 €), et la gestion du gymnase (env 15 000 €/an).

Les travaux de la mairie commencent en avril pour un montant de la 1ère tranche de 194 219 € TTC.

Approbation du compte de gestion 2022 – Commune / D2023_2_01

Monsieur le premier adjoint rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le premier adjoint informe qu'il y a eu deux dépassements de crédit :

- De 275.14 € au chapitre 20 s'expliquant par une erreur matérielle concernant le mandat 678 qui aurait dû être mandaté sur l'opération 349 – Rénovation mairie.
- De 305.76 € au chapitre 23 s'expliquant par une erreur matérielle concernant le mandat 243 qui aurait dû être mandaté sur l'opération 341 – Aménagement du bourg.

Considérant que toutes les autres opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

**Approbation du compte de gestion 2022 – Assainissement collectif / D2023_2_02
Chaufferie Bois / D2023_2_03**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2022.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

Approbation du compte administratif 2022 – Commune / D2023_2_04

Sous la présidence de M. BOURNIER Jean-Pierre, élu à l'unanimité par les membres du conseil municipal, Monsieur le premier adjoint informe qu'il y a eu deux dépassements de crédit :

- De 275.14 € au chapitre 20 s'expliquant par une erreur matérielle concernant le mandat 678 qui aurait dû être mandaté sur l'opération 349 – Rénovation mairie.
- De 305.76 € au chapitre 23 s'expliquant par une erreur matérielle concernant le mandat 243 qui aurait dû être mandaté sur l'opération 341 – Aménagement du bourg.

Il présente les résultats du compte administratif 2022 suivants :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
RESULTAT EXERCICE	FONCTIONNEMENT	709 333,55 €	900 564,64 €	+191 231,09 €
	INVESTISSEMENT	845 432,30 €	1 090 089,93 €	+244 657,63 €
REPORT RESULTAT N-1	FONCTIONNEMENT		461 955,34 €	
	INVESTISSEMENT	152 326,99 €		

TOTAL (réalisations + reports n-1)	FONCTIONNEMENT		653 186,43 €
	INVESTISSEMENT		92 330,64 €

RESTES A REALISER 2022	INVESTISSEMENT	161 500,00 €	267 000,00 €
------------------------	----------------	--------------	--------------

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT		653 186,43 €
	INVESTISSEMENT		197 830,64 €

Hors de la présence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, maire, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2022 de la commune.

Vote Pour : 11 – Abstention : 0 – contre : 0

Approbation du compte administratif 2022 – Assainissement collectif / D2023_2_05

Sous la présidence de M. BOURNIER Jean-Pierre, élu à l'unanimité par les membres du conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
RESULTAT EXERCICE	FONCTIONNEMENT	59 708,82 €	59 468,38 €	- 240,44 €
	INVESTISSEMENT	33 449,93 €	35 854,52 €	2 404,59 €
REPORT RESULTAT N-1	FONCTIONNEMENT		49,63 €	
	INVESTISSEMENT		96 664,49 €	

TOTAL (réalisations + reports n-1)	FONCTIONNEMENT	190,81 €		
	INVESTISSEMENT		99 069,08 €	

RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT	- €	- €	
-------------------	----------------	-----	-----	--

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	190,81 €		
	INVESTISSEMENT		99 069,08 €	

Hors de la présence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, maire, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2022 de l'assainissement.

Vote Pour : 11 – Abstention : 0 – contre : 0

Approbation du compte administratif 2022 – Chaufferie Bois/ D2023_2_06

Sous la présidence de M. BOURNIER Jean-Pierre, élu à l'unanimité par les membres du conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
RESULTAT EXERCICE	FONCTIONNEMENT	83 806,77 €	67 625,80 €	- 16 180,97 €
	INVESTISSEMENT	18 780,99 €	25 082,00 €	6 301,01 €
REPORT RESULTAT N-1	FONCTIONNEMENT	4 691,92 €		
	INVESTISSEMENT		19 882,29 €	

TOTAL (réalisations + reports n-1)	FONCTIONNEMENT	-20 872,89 €		
	INVESTISSEMENT		26 183,30 €	

RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT	18 400 €	10 000 €	
-------------------	----------------	----------	----------	--

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	-20 872,89 €		
	INVESTISSEMENT		17 783,30 €	

Hors de la présence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, maire, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2022 de la chaufferie bois.

Vote Pour : 11 – Abstention : 0 – contre : 0

Autorisation de régularisation du compte 276348- budget commune/ D2023_2_07

Monsieur le premier adjoint explique que la Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Confolens a informé la commune que le compte 276348/créances immobilisées était anormalement créditeur de 1084,71 €.

En effet, lors de la dissolution du SIVM, le 31/12/2013, la commune a repris l'emprunt pour le remboursement de la construction du centre socio-culturel (extension bibliothèque) qui a été réparti sur les 12 communes de l'ancien canton selon la clé de répartition du nombre d'habitants.

Or, le tableau de répartition était erroné. Aujourd'hui, le SIVM étant dissous et le prêt régularisé depuis plusieurs années.

Monsieur le premier adjoint propose d'autoriser le comptable public à débiter le compte 276348/Créances immobilisées de 1084.71 € et à créditer du même montant le compte 1068/affectation de résultat de la commune.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

Affectation résultats - Commune / D2023_2_08

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	191 231,09
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	463 040,05
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	654 271,14
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	92 330,64
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	105 500,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	654 271,14
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	654 271,14
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

Affectation résultats - Assainissement / D2023_2_09

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-240,44
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	49,63
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-190,81
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	99 069,08
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	0,00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-190,81

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

Affectation résultats – Chaufferie Bois / D2023_2_10

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-16 180,97
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	-4 691,92
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-20 872,89
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	26 183,30
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-8 400,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	0,00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-20 872,89

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

Vote des taux d'imposition 2023 – Commune / D2023_2_11

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale. A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 50.73 % (cumul taux de référence 2020 départemental + communal)
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 104.15 %
 - C.F.E. : 26.62 %
 - Taxe habitation : 18.67 %

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

Emprunt pour financement des travaux du réseau assainissement rue Fontvieille- budget assainissement/ D2023_2_12

Considérant les travaux en cours rue Fontvieille pour la réhabilitation des logements par Logelia de l'ancien Village Vacances et l'état actuel du réseau, l'opération des travaux de renouvellement du réseau assainissement dans la rue Fontvieille a été validée par délibération du conseil municipal le 16 février 2023,

Considérant que l'opération s'élève à **97 963,30 € HT** financés par 7 187,50 € de subvention du département et 20 775,80 € d'autofinancement du budget assainissement,

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 70 000 €.

Considérant la proposition du Crédit Mutuel du Sud Ouest en date du 05/04/2023, offre la plus avantageuse reçue sur une durée de 25 ans (taux fixe de 3.71 % / TAEG : 3.7302 % - total intérêts : 37 712 €),

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour signer le contrat de prêt énoncé ci-dessus auprès du Crédit Mutuel du Sud Ouest.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

M. SARDIN quitte la séance à 22h20

Budget Primitif 2023 - Commune / D2023_2_13

Chapitre	Report_R_	Proposé_P_	BP 2023
FONCTIONNEMENT DEPENSES			
011	- €	281 300,00 €	281 300,00 €
012	- €	252 200,00 €	252 200,00 €
014	- €	2 386,00 €	2 386,00 €
22	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
65	- €	251 000,00 €	251 000,00 €
66	- €	16 000,00 €	16 000,00 €
67	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
SOUS TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	- €	823 886,00 €	823 886,00 €
68	- €	300,00 €	500,00 €
42	- €	18 125,00 €	18 125,00 €
23			511 445,14 €
42			
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	- €	842 311,00 €	1 353 956,14 €
FONCTIONNEMENT RECETTES			
002	- €	654 271,14 €	654 271,14 €
13	- €	- €	- €
70	- €	7 700,00 €	7 700,00 €
73	- €	406 984,00 €	406 984,00 €
74	- €	271 001,00 €	271 001,00 €
75	- €	14 000,00 €	14 000,00 €
76	- €	- €	- €
77	- €	- €	- €
42	- €	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	- €	1 353 956,14 €	1 353 956,14 €

INVESTISSEMENT RECETTES					
001		Solde d'exécution de la section d'investissement report	- €	92 330,64 €	92 330,64 €
21		Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	511 445,14 €
10		F.C.T.V.A.	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
10		Taxe d'aménagement	- €	- €	- €
10		Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	- €
13	341	Aménagement centre bourg	212 000,00 €	- €	212 000,00 €
13	341	Aménagement centre bourg	- €	- €	- €
13	341	Aménagement centre bourg	55 000,00 €	- €	55 000,00 €
13	349	Réfection mairie	- €	78 000,00 €	78 000,00 €
13	349	Réfection mairie	- €	28 000,00 €	28 000,00 €
16		Emprunts en euros	- €		- €
21		régul travaux branchements d'eau	- €	- €	- €
24		Produits de cessions	- €	- €	- €
SOUS TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT REEL			267 000,00 €	298 330,64 €	1 076 775,78 €
40		Opérations de transfert entre sections entre sections	- €	18 125,00 €	18 125,00 €
41		Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES			267 000,00 €	316 455,64 €	1 094 900,78 €

Chap	Opér	Libellé_opération	Report_R_	Proposé_P_	BP 2023
INVESTISSEMENT DEPENSES					
001		Solde d'exécution de la section d'investissement report	- €	- €	- €
16		Emprunts en euros	- €	22 000,00 €	22 000,00 €
16		Dépôts et cautionnements reçus	- €	500,00 €	500,00 €
21		dépenses non affectés à un programme	- €	- €	- €
21	242	Signalétique	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
21	244	Monument aux morts	- €	- €	- €
21	250	Véhicule	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
21	271	FDAC voirie	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
21	280	Travaux voirie hors FDAC	43 500,00 €	5 000,00 €	48 500,00 €
21	281	Vestiaires Stade	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
21	283	Remise aux normes Centre cult	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
21	287	Matériel Centre culturel	- €	4 000,00 €	4 000,00 €
21	288	Défense incendie	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
21	299	Atelier services techniques	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
21	300	Jeux	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
21	312	Ordinateur	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
21	315	Accès handicapé	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
21	316	Matériel service technique	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
21	316	Matériel service technique	48 500,00 €	- €	48 500,00 €
22	321	Chauffage centre culturel	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
21	324	Bureau Poste	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
21	326	Embellissement bourg	- €	6 000,00 €	6 000,00 €
21	327	Eglise	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
21	333	Réserve foncière	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
21	334	Chapelle	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
21	335	Logement Poste	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
21	336	Mobilier mairie	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
21	337	Equipements bibliothèque	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
21	341	Aménagement centre bourg	20 400,00 €	10 000,00 €	30 400,00 €
21	345	Aménagement plateforme	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
20	347	Numérisation cimetière	8 000,00 €	2 000,00 €	10 000,00 €
21	348	Eclairage public	600,00 €	2 000,00 €	2 600,00 €
23	349	Réfection mairie	40 500,00 €	200 000,00 €	240 500,00 €
21	350	Grange Forgeas	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
21	351	Enfouissement réseau	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
21	352	Aménagement cimetière	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
20	356	terra aventura	- €	- €	- €
20	357	Promotion village	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
21	358	tivoli	- €	- €	- €
21	359	Matériel cabinet médical	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
21	360	Grange rue des Balcons	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
21	361	Gymnase	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
20	362	Droits logiciels métiers	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
21	363	aménagement coulée verte	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
21	364	Aménagement parking 31 grde rue et aire camping-car	- €	45 000,00 €	45 000,00 €
21	365	Vidéoprotection	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
21	366	Aménagement espaces publics lot Fontvieille	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
21	367	viabilisation terrains rue J Veyret	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
21	368	Programme façades place de mairie	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
21	369	Acquisition immeuble	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
21	370	City parc	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
21	371	Aménagement centre culturel	- €	30 900,78 €	30 900,78 €
SOUS TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT REELLES			161 500,00 €	933 400,78 €	1 094 900,78 €

Vote au chapitre/opération - Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

Attribution des subventions d'associations 2023 / D2023_13_2

Monsieur le premier adjoint propose de soutenir les associations qui ont déposé une demande pour cette année. Il propose de procéder à l'attribution des subventions année 2023 selon la répartition suivante :

Chasse communale	400,00 €
Association Chasse Mabit Gontier	400,00 €
Foot	1 000,00 €
CCLPHM	1 000,00 €
Ted16	250,00 €
Chambre des metiers	- €
Bibli	3 000,00 €
Détente et Loisirs	450,00 €
CRCATB (cinéma)	150,00 €
CAM	450,00 €
Restos du Cœur	100,00 €
La grande famille confolentaise	100,00 €
Course cycliste UALR	200,00 €
Comice Agricole	2 000,00 €
Total	9 500,00 €

Vote (M. le Maire est sorti) Pour : 10 – Abstention : 0 – contre : 0

Budget Primitif 2023 – Assainissement collectif / D2023_2_14

Section	Chapitre	Compte	Libellé_compte	Réal	BP 2023
FONCTIONNEMENT DEPENSES					
FD	002	002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	Oui	190,81 €
Sous Total chap 11			Frais à caractères généraux		14 000,00 €
FD	14	706129	Reversement redevance pour modernisation des	Oui	4 000,00 €
Sous Total chap 65					1 600,00 €
FD	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	Oui	7 250,00 €
FD	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	Oui	700,00 €
FD	68	6817	Dotations aux dépréciations actifs circulant	non	- €
FD	42	6811	Dotations aux amortissements immos corporelles	Non	35 046,61 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES					62 787,42 €
FD	002	002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	Oui	
FONCTIONNEMENT RECETTES					
FR	002	2	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	Oui	- €
SOUS TOTAL Chap 70					34 400,00 €
FR	74	74	Subventions d'exploitation	Oui	16 303,42 €
FR	75	7581	FCTVA	Oui	750,00 €
FR	77	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Oui	- €
FR	42	777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat d	Non	11 334,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES					62 787,42 €
FR	002	2	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	Oui	

INVESTISSEMENT DEPENSES							
ID	16	1641	Emprunts en euros	Oui			14 000,00 €
ID	21	211	Terrains	Oui	302	Renouvellement Rue For	500,00 €
ID	20	2031	Etude	Oui	302	Renouvellement Rue For	- €
ID	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	Oui	302	Renouvellement Rue For	140 000,00 €
ID	21	2156	Matériel spécifique d'exploitation	Oui	300	Mises aux normes rése	35 281,69 €
ID	21	2156	Matériel spécifique d'exploitation	Oui	301	Extension réseau rue Ju	10 000,00 €
ID	40	1391	Subventions d'équipement	Non			11 334,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES							211 115,69 €
INVESTISSEMENT RECETTES							
IR	001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	Oui			99 069,08 €
IR	10	10222	FCTVA	Oui			- €
IR	13	131	Subventions d'équipement	Oui	302	Renouvellement Rue For	7 000,00 €
IR	16	1641	PRÊT	Oui			70 000,00 €
IR	40	2813	Constructions	Non			25 930,61 €
IR	40	28156	Dotations amortissement Matériel spécifique d'ex	Non			6 003,00 €
IR	40	28158	Dotations amortissement Autres	Non			3 113,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES							211 115,69 €
IR	001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	Oui		POUR INFORMATION	

Vote au chapitre/opération - Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

Budget Primitif 2023 – Chauffage Bois / D2023_2_15

Chapitre	Compte	Libellé_compte	Réel	rati	Report 2022	Proposé 2023	BP 2023
FONCTIONNEMENT DEPENSES							
002	002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou	Oui		- €	20 872,89 €	20 872,89 €
011	6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,,)	Oui		- €	70 000,00 €	70 000,00 €
011	6156	Maintenance	Oui		- €	30 000,00 €	30 000,00 €
011	6161	Multirisques	Oui		- €	1 000,00 €	1 000,00 €
65	658	Charges diverses de la gestion courante	Oui		- €	10,00 €	10,00 €
67	673	Titres annulés sur exervices antérieurs	Oui		- €	- €	- €
SOUS TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT REELLES					- €	121 882,89 €	121 882,89 €
23	23	Virement à la section d'investissement	Non		- €	- €	- €
42	6811	Dotations aux amort, des immos incorporel	Non		- €	25 151,00 €	25 151,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES					- €	147 033,89 €	147 033,89 €
002	002	Résultat d'exploitation reporté (excédent o	Oui				
FONCTIONNEMENT RECETTES							
70	706	Prestations de services	Oui		- €	130 322,79 €	130 322,79 €
77	7718	Autres produits exceptionnels sur opération	Oui		- €	0,10 €	0,10 €
42	777	Quote-part des subvent° d'inv, virées au rés	Non		- €	16 711,00 €	16 711,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES					- €	147 033,89 €	147 033,89 €
INVESTISSEMENT DEPENSES							
16	1641	Emprunts en euros	Oui		- €	0,10 €	0,10 €
20	2031	Frais d'études	Oui	100	17 500,00 €	- €	17 500,00 €
21	2153	Installations à caractère spécifique	Oui	100	900,00 €	26 223,30 €	27 123,30 €
40	13912	Régions	Non		- €	12 307,00 €	12 307,00 €
40	13913	Départements	Non		- €	4 404,00 €	4 404,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES					18 400,00 €	42 934,40 €	61 334,40 €
INVESTISSEMENT RECETTES							
001	001	Solde d'exécution de la section d'investisse	Oui		- €	26 183,30 €	26 183,30 €
13	13	Etat et établissements nationaux	Oui	100	10 000,00 €	0,10 €	10 000,10 €
21	21	Virement de la section d'exploitation	Non		- €	- €	- €
40	28153	Installations à caractère spécifique	Non		- €	135,00 €	135,00 €
40	28135	Installat° générales, agencements, aménage	Non		- €	25 016,00 €	25 016,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES					10 000,00 €	51 334,40 €	61 334,40 €

Vote au chapitre/opération - Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

Vente délaissé de voirie – route des Labourières/ D2023_2_16

Considérant que la parcelle B1210 correspond à un délaissé de voirie située route des Labourières au niveau de n°13, c'est-à-dire que cette parcelle faisait préalablement partie du domaine public routier, mais elle n'est plus utilisée pour la circulation, elle a perdu son caractère de dépendance du domaine public routier ;

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle B1210 de 15 m² au prix de 5 € le m² soit 75 € à M. Jean-Luc RAYNAUD, qui s'est engagé à payer tous les frais afférents à la vente.

Vote - Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

Reprise véhicules services techniques/ D2023_2_17

M. PERROCHEAU annonce que suite à l'achat pour les services techniques :

- d'un nouvel utilitaire Renault Kangoo, le garage de la Toison d'or à Chasseneuil propose une reprise de l'ancien véhicule Citroën Berlingo de 1 000 € ;

- d'un nouveau tracteur CLAAS, l'entreprise VAMAT propose une reprise du Tracteur Case immatriculé AD-309-XS de 10 000 €.

Vote - Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

Création poste non permanent/ D2023_2_18

Les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Considérant que pour effectuer des travaux temporaires, notamment pour l'entretien des espaces publics ou un chantier important, les services techniques pourraient avoir besoin de renfort de main-d'œuvre, M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi non permanent au grade d'adjoint technique territorial. Cet emploi non permanent ne pourra excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Vote - Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

Questions diverses

- **Information recrutement (M. TRAPATEAU)**

Suite au départ de Romaric NEUVILLE, Sylvain FRIEDEL a été recruté en CDD de 1 an à compter du 1^{er} avril 2023.

Jérôme COLDEBOEUF est sollicité pour conseiller les agents techniques pour l'entretien des espaces verts.

- **Gymnase (M. TRAPATEAU)**

La commune est toujours dans l'attente de la nomination d'un expert par le Tribunal Administratif. Le cabinet d'avocats a annoncé que cela devrait être fait avant la fin avril.

M. LAURENT estime que le retard pris n'en vaut pas la chandelle, alors que l'on a aucune certitude sur l'issue du dossier au Tribunal administratif.

Monsieur le Maire propose de se fixer l'objectif de rouvrir le gymnase pour la rentrée de septembre 2023 pour les établissements scolaires.

- **Devenir Piscine**

Aujourd'hui, la piscine appartient à la CDC. La CDC a déposé 2 demandes, deux années consécutives, de subventions DETR. La Préfecture a rejeté 2 fois le dossier.

Malgré de nouvelles sollicitations auprès de la Sous-préfecture, la commune n'a aucune certitude sur la contribution de l'Etat sur un projet de restructuration de la piscine.

Le coût de la rénovation est estimé à 650 000 €. Les dépenses fonctionnement sont d'environ 50 000 €/an pour la commune.

Au niveau de la CDC, il existait 2 hypothèses :

- 1- Cession dans l'état actuel à la commune
- 2- Rénovation par la CDC avec une participation de la commune

Monsieur le Maire interroge les conseillers municipaux pour savoir si la municipalité souhaite investir dans la piscine ou y créer un nouveau projet. Un groupe de travail pourra être constitué afin de poser toutes les hypothèses.

M. DAGANAUD demande si les services de l'Etat pourraient redonner la piscine en l'état à la commune sans lui demander son avis ?

M. LAURENT demande à ce que, étant donné que la CDC ne souhaite pas investir dans la piscine, il est nécessaire qu'on nous rende un terrain dépollué.

M. TRAPATEAU précise, qu'aujourd'hui, la CDC n'a pas prévu de céder immédiatement la piscine à la commune, et qu'il prendra les mesures nécessaires pour que les conditions de transfert soient plus convenables et anticipées que ce qui a été fait pour le gymnase.

Séance levée à 23h15

Le Maire,
TRAPATEAU Jean-Marie

Approuvé le _____ par les membres du Conseil Municipal après envoi pour courriel

Affiché en mairie le _____